



Compte rendu  
Conseil Communautaire  
du jeudi 12 février 2015 à 19 h 00  
foyer communal

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Benoit HERR, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE (*a quitté la séance à 19 h 25*), M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

**ETAIENT ABSENTS**

Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE  
M. Christian ROTILIO, procuration à M. Jean-Pierre ROUSSEAU  
Mme Frédérique COLAS, procuration à M. Nicolas SORET  
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Jean-Yves MESNY  
Mme Monique PAUTRÉ, procuration à M. Rémi BICHEBOIS  
M. Yann CHANDIVERT, procuration à M. Bernard MORAINÉ  
Mme Isabelle MICHAUD, procuration à M. Benoit HERR  
M. Jean PARMENTIER, procuration à M. Richard ZEIGER  
M. Alain PETER, procuration à M. Guy BOURRAS  
Mme Laure FARO, procuration à Mme Sylvie BLANC  
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à Mme Monique MERCIER  
Mme Christine DEVILLECHABROLLE  
Mme Corinne BALLANTIER

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Eliette ITALIANO

\*\*\*

Le président ayant constaté le quorum atteint, déclare la séance ouverte à 19h00, et procède à l'appel.

## 1 - INTERCOMMUNALITE

### 1.1. approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2014

pas d'observations sur ce PV.

### 1.2. Communication des décisions

| N°        | Date de rédaction | OBJET  | Date de réception Préfecture |
|-----------|-------------------|--|------------------------------|
| D 07/2014 | 19/12/2014        | marché n° MA 2014/10 : CCJ – Aménagement d'une aire de livraison Rue Hanover – 89 300 JOIGNY | 26/01/2015                   |

### 1.3. Mise en place d'une servitude pour relier l'Avenue Georges Vannereux au chemin de Halage à JOIGNY

Délibération n° ADM/2015/01

Rapporteur : Nicolas SORET

**Considérant** l'utilisation du port de Joigny par la Société Locaboat, celle-ci vient de se porter acquéreur d'un bâtiment à proximité de cette installation fluviale (plan ci-joint), parcelles cadastrées AX 303, AX 305 et AX 307.

**Considérant** la proposition de la société Locaboat à la Communauté de Communes du Jovinien de mettre en place une servitude de passage afin de relier l'Avenue Georges Vannereux au Chemin de Halage permettant ainsi aux semi-remorques d'accéder à cet équipement fluvial.

**Considérant** que la mise en place de la servitude ou l'utilisation de ce passage ne généreront ni le versement d'aucune indemnité, ni la participation aux travaux d'entretien de ce passage.

**Considérant** que pour l'utilisation de ce passage, la Communauté de Communes du Jovinien s'engage à en informer la société Locaboat une semaine à l'avance.

**Considérant** que les modalités de mise en place et d'utilisation de cette servitude feront l'objet d'un acte notarié entre les différentes parties.

**Considérant** l'avis favorable du bureau communautaire et du conseil des Maires, réunis le 4 février 2015

**Vu** l'exposé du président,

**Le Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**POUR : 48**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Approuve** cette servitude de passage afin de relier l'avenue Georges Vannereux au Chemin de Halage, parcelles cadastrées Section AX 303, AX 305 et AX 307.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer tous les actes et pièces administratives nécessaires à l'établissement de cette servitude.

## II - FINANCE

### 2.1. Débat d'Orientations Budgétaires 2015

Délibération n° FIN/2015/02

Rapporteur : Nicolas SORET

**Vu** l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires,

**Considérant** que pour les Communautés de Communes comprenant une commune de plus de 3 500 habitants, un Débat d'Orientations Budgétaires doit être organisé préalablement au vote du budget primitif et doit faire l'objet d'une délibération.

**Vu** la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2015 aux membres de la commission des finances, réunis le 4 février 2015,

**Vu** la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2015 au bureau communautaire et au conseil des maires, réunis le 4 février 2015

**Le Conseil Communautaire,**

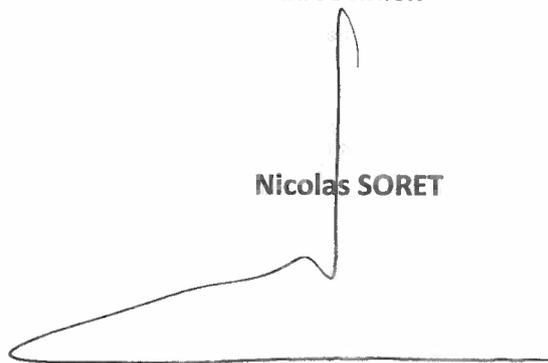
**Après en avoir délibéré,**

**Déclare** avoir débattu des orientations budgétaires pour le budget principal pour l'année 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 35

Le Président de la Communauté de Communes  
du Joviniens

Nicolas SORET

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke at the bottom, a vertical stroke rising from the right end, and a curved flourish at the top.

Affichage le : 20/02/2015

Jusqu'au : 20/03/2015

